

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE DRUMMOND  
MUNICIPALITÉ DE L'AVENIR**

**Procès-verbal** de la séance extraordinaire du conseil municipal de la municipalité de L'Avenir, tenue le **8 mai 2023**, à 20 h 00 à l'Église St-Pierre-de-Durham située au 577 rue Principale à L'Avenir.

Monsieur François Fréchette, maire, préside cette séance et les conseillers suivants sont présents :

Siège No 1 Pierre Lavallée	Siège No 4 Vacant
Siège No 2 Céline Couture	
Siège No 3 Michel Lalonde	Siège No 6 Vacant

Tous les membres du conseil ont reçu l'ordre du jour de ladite séance extraordinaire.

Le conseiller Julien Paradis est absent.

Est également présente  
Suzie Lemire, directrice générale — greffière-trésorière.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire, François Fréchette, constate le quorum à 20 h et déclare la séance ouverte.

**R 2023-05-124**

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par le conseiller Michel Lalonde et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance, tel que présenté et rédigé.



**ORDRE DU JOUR**  
**Séance extraordinaire du 8 mai 2023**

- 1 Ouverture de la session
- 2 Adoption de l'ordre du jour
- 3 Adjudication contrat - Prolongement réseau égout route Boisvert, rues Cloutier et Manon
- 4 Offre de services - Surveillance des travaux - Prolongement réseau égout
- 5 Période de questions sur les sujets à l'ordre du jour
- 6 Levée de l'assemblée

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

R 2023-05-125

**3. ADJUDICATION CONTRAT – PROLONGEMENT RÉSEAU ÉGOUT ROUTE BOISVERT, RUES CLOUTIER ET MANON**

**ATTENDU QUE** la municipalité a fait un appel d'offres sur SEAO pour le projet de prolongement du réseau d'égout de la route Boisvert et rues Cloutier et Manon ;

**ATTENDU QUE** les résultats sont les suivants :

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Prix (incluant les taxes)</b>
R. Guilbeault Construction inc.	705 389.31 \$
Harca Excavation inc.	794 737.99 \$
Excavation Mc B.M. inc.	842 067.90 \$
Sintra Inc.	940 454.69 \$
Excavation Tourville inc.	974 831.07 \$

**ATTENDU QUE** tous les montants ont été vérifiés mais que l'analyse complète des soumissions a été effectuée pour les trois plus bas soumissionnaires ;

**ATTENDU QUE** toutes les soumissions analysées sont conformes aux exigences des plans et devis ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par le conseiller Michel Lalonde et résolu d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire soit R. Guilbeault Construction Inc. au montant de 705 389.31 \$ taxes incluses. Il est aussi résolu que le projet soit financé par le TECQ et par le revenu reporté des carrières/sablières pour la portion de travaux de voirie sur la route Boisvert

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

R 2023-05-126

**4. OFFRE DE SERVICES - SURVEILLANCE DES TRAVAUX - PROLONGEMENT RÉSEAU ÉGOUT**

**ATTENDU QU'**afin d'obtenir une attestation de conformité des travaux dans le cadre du prolongement du réseau d'égout, de la surveillance des travaux est nécessaire ;

**ATTENDU QUE** suite à des demandes de prix, la firme Exp a présenté l'offre de services (numéro 909-OFFRSERV-QC) la plus basse au montant de 47 255 \$ ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Michel Lalonde, appuyé par la conseillère Céline Couture et résolu d'accepter l'offre de service 909-OFFRSERV-QC de la firme Exp au montant de 47 255 \$ tel que présenté.

**Il est aussi résolu** que la surveillance des travaux fasse partie des travaux et qu'elle soit financé en partie par le TECQ.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

**5. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période à l'assistance s'est tenue conformément à l'ordre du jour.

R 2023-05-127

6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les points à l'ordre du jour ayant été étudiés, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée de lever la séance à **20 heures 07 minutes**.

---

François Fréchette  
Maire

---

Suzie Lemire  
directrice générale –  
Greffière-trésorière

Je, François Fréchette, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

**Signé le 12 juin 2023.**

---